



Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Bureau du maire

Le 24 septembre 2013

Monsieur Sean Kelly
Gestionnaire, relations publiques
Office Canada –Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers
5^e étage, place TD
140, rue Water
St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 6H6

**Objet : Commentaires sur l'ébauche de mise à jour de l'EES
Secteur extracôtier de l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la mise à jour de l'EES du secteur extracôtier de l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador rendue publique en mai dernier. Vous trouverez ci-joint les commentaires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine par rapport à ce document. Nous espérons que nos propos seront pris en considération dans les décisions futures de l'OCTNL en regard du développement des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.

Nous tenons par ailleurs à vous remercier d'avoir accepté de traduire ce document en français, ce qui a facilité grandement notre appropriation du contenu. Nous tenons également à vous faire part de notre satisfaction quant au délai accordé aux fins de dépôt de commentaires sur le contenu du document.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le maire et président du conseil
d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine,

Joël Arseneau

JA/GL/or

p. j. Mémoire du conseil d'agglomération



**Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine**

MÉMOIRE

**MISE À JOUR DE L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE DE LA
ZONE EXTRACÔTIÈRE DE L'OUEST DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

présenté à

l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador

par

le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Septembre 2013

1- Mise en contexte

Pour la collectivité des Îles-de-la-Madeleine, l'exploitation potentielle des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent pose des enjeux considérables tant sur le plan économique, social qu'environnemental.

Bien que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine reconnaisse les différentes instances de gouvernance, il apparaît important de préciser ici que toutes décisions concernant le développement des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent risquent d'engendrer des impacts sur plusieurs collectivités situées dans son pourtour, dont la nôtre. Il nous semble aussi essentiel de rappeler que le Golfe constitue un seul et unique écosystème. Il doit donc être étudié et analysé en considérant cet important facteur.

La mer ne nous sépare pas, elle nous relie



Le golfe du Saint-Laurent : voilà l'élément qui nous rassemble. Une mer intérieure sept fois plus petite que le golfe du Mexique. En plein cœur, l'archipel des Îles-de-la-Madeleine.

Le Golfe, avec ses ressources et ses richesses, est, encore aujourd'hui, le poumon économique de nos communautés côtières. La mer est notre garde-manger, notre gagne-pain, notre terrain de jeu et notre autoroute. L'utilisation de cet espace maritime par nous tous et sous différentes formes impose une nécessaire réflexion lorsqu'il s'agit d'y pratiquer de nouvelles activités comme celle de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures.

Situé à proximité (80 km) du site Old Harry, le territoire des Îles-de-la-Madeleine est reconnu comme étant fragile et exposé à des risques importants, notamment quant aux effets perceptibles des changements climatiques, à la densité du trafic maritime et à l'absence de capacité d'intervention en cas d'incidents. La pêche et le tourisme sont les deux principales activités économiques de notre archipel. Dans les deux cas, ces industries sont fragiles et dépendantes de la conservation des ressources et de la qualité de l'environnement. Les différents paliers de gouvernement, fédéral et provinciaux, doivent donc se montrer vigilants à l'égard des problèmes qui touchent nos collectivités côtières et qui pourraient mettre leur viabilité en danger.

2- Commentaires généraux sur le rapport préliminaire de l'EES - Ouest TNL

D'entrée de jeu, précisons que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ne détient pas l'expertise technique nécessaire à un examen approfondi de la mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique de la zone extracôtière de l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador. Nous vous présentons donc ici des commentaires généraux sur le document et un rappel des préoccupations de notre population en regard des enjeux découlant de toute éventuelle exploration ou exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.

- Outre les mesures d'atténuation suggérées, et dont l'efficacité n'est pas prouvée, le rapport ne contient aucune recommandation. Nous sommes en effet surpris du fait que la section 6, intitulée *Résumé et Conclusion*, n'est pas documentée; on y retrouve seulement une note de l'OCTNL précisant que les recommandations seront élaborées et intégrées à la version finale de l'EES, à la suite de l'actuelle période de consultations publiques, soit au cours de l'automne. Or, il n'y a aucune consultation prévue au calendrier sur cette dernière étape. Une situation pour le moins préoccupante qui a pour effet d'empêcher les organisations et le public en général de se positionner sur ces éventuelles recommandations.
- Le rapport démontre que les interactions potentielles entre les activités pétrolières et gazières extracôtières et les pêches sont importantes¹ « ... possibilité de dommages aux engins de pêche, perte de l'accès aux zones de pêche, effets indirects sur les débarquements et les valeurs en raison des effets biophysiques sur les ressources de poisson, effets potentiels de déversement de pétrole sur les pêcheurs et leurs communautés ». Cela met en lumière la difficile cohabitation entre les industries de la pêche et du tourisme, deux secteurs clés de notre économie, et celle de l'industrie pétrolière.
- Les auteurs signalent² que bien que le golfe du Saint-Laurent soit une région bien étudiée et ses composantes bien comprises, l'information, les connaissances et la compréhension existantes et disponibles dans la région de la mise à jour de l'EES « ... sont donc à la fois impressionnantes, mais inévitablement incomplètes ». Par conséquent, il devient nécessaire, à notre avis, de prendre le temps de combler les carences en termes d'information.
- Les auteurs semblent minimiser les impacts réels de déversement³ « ... la plupart des puits extracôtiers sont forés sans incident et la probabilité d'un déversement important et dommageable pour l'environnement est extrêmement faible ». Or, probabilité forte ou non, les impacts potentiels sont énormes et la limite, quant à la responsabilité des compagnies pétrolières dans le Golfe, est toujours fixée à trente millions de dollars, ce qui est fort peu compte tenu des impacts potentiels sur les pêches et le tourisme dont les retombées économiques globales peuvent atteindre plusieurs centaines de millions de dollars.

¹ Page 27 - point 5.5.1

² Page 29 - point 5.8

³ Page 9 - point 3.2.4

3- L'étude environnementale stratégique de la baie des Chaleurs, d'Anticosti et du bassin de Madeleine (EES2 - Québec)

Le ministère des Ressources naturelles du Québec vient de rendre publique les résultats de l'EES2 réalisée par la firme Génivar. Les enjeux y sont bien posés et sont accompagnés de recommandations et de moyens de mise en œuvre. D'ailleurs, plusieurs de ces recommandations rejoignent celles déposées précédemment par différents intervenants locaux du secteur de la pêche, du tourisme et autres, incluant le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, et ce, dans le cadre de consultations précédentes liées aux travaux de l'EES2 et de la mise à jour de l'EES Ouest-TNL. Bien que toutes importantes et pertinentes, nous relèverons ici quatre des recommandations.

À cet égard, nous croyons que ce qui vaut pour la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent vaut également pour la partie terre-neuvienne.

– Acceptabilité sociale

Les auteurs recommandent de « *chercher à établir s'il peut y avoir un large consensus face à une éventuelle exploration et exploitation des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs.* » Cette recherche de consensus doit également devenir un objectif de l'OCTNL. Un consensus non pas à sens unique chez les communautés côtières terre-neuviennes, mais un consensus partagé par les collectivités touchées, dont la nôtre. Concrètement, cela implique de favoriser la participation des citoyens et des groupes des régions concernées. Donc, dans le cas d'Old Harry, des Îles-de-la-Madeleine et de l'ensemble du Golfe.

– Globalité du golfe du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs

Les auteurs recommandent la mise en place d'un cadre légal pour le golfe du Saint-Laurent et la formation d'un comité intergouvernemental. « *Dans le golfe du Saint-Laurent, la création d'un comité intergouvernemental, ... lequel regrouperait des représentants de chacune des législations prévalant dans le golfe du Saint-Laurent, constitue une avenue à explorer. Cet organisme pourrait, entre autres, avoir comme mandat de coordonner les travaux de recherche d'intérêt commun entre les provinces, d'intégrer les informations sur le milieu dans des bases de données uniformisées et de formuler des avis et des recommandations.* » Nous souscrivons à cette recommandation qui tend vers une approche intégrée : il faut « *pensez Golfe.* »

– Connaissance adéquate du milieu récepteur

Les auteurs recommandent de « *combler les lacunes documentaires dans l'état des connaissances, de manière à guider les processus de prise de décision.* » Cela rejoint les commentaires des auteurs de l'EES – Ouest TNL qui, eux aussi, font état du besoin de renseignements additionnels.

– Capacité d'intervention adéquate en cas d'évènement accidentel

Le rapport stipule qu'il faut « *identifier et mettre en œuvre des solutions capables de répondre en priorité à l'actuel manque de capacité d'intervention en cas de déversement accidentel.* » Encore là, il s'agit de mettre en place un cadre de gestion des risques efficace en tout temps et en tout lieu.

Nous vous recommandons de prendre connaissance du rapport qui contient de multiples renseignements pertinents et qui fait état d'une série de recommandations. Ce rapport est disponible à l'adresse suivante : <http://hydrocarburesmarins.gouv.qc.ca/publication>.

4- Conclusion

Peu importe les provinces, peu importe les juridictions, l'implantation d'une industrie pétrolière en milieu marin pourrait lourdement affecter nos deux industries principales que sont la pêche et le tourisme. La seule urgence que nous avons est celle de prendre notre temps dans ce dossier. Une approche interprovinciale et l'adoption d'une vision intégrée du Golfe sont non seulement souhaitables, mais essentielles.

Nous invitons l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers à prendre connaissance des résultats de l'étude de Génivar, l'EES2 Québec couvrant la baie des Chaleurs, Anticosti et le bassin Madeleine, et à intégrer les conclusions de cette étude à sa propre évaluation environnementale stratégique de la côte ouest de Terre-Neuve-et-Labrador.

Enfin, le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine estime qu'on ne peut se permettre de jouer à l'apprenti sorcier avec les hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, les enjeux sont beaucoup trop importants.

ANNEXES

- Rappel des recommandations – extrait du mémoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine déposé le 24 octobre 2012 dans le cadre des consultations de l'OCTNL sur la mise à jour de l'EES /Ouest TNL
- Commentaires généraux et spécifiques en regard de la démarche d'évaluation environnementale d'un puits exploratoire projeté par Corridor Resources inc., en vertu du permis d'exploration (el) 1105 (gisement Old Harry), déposés à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers. Municipalité des Îles-de-la-Madeleine en collaboration avec les associations de pêcheurs.
- Rappel des principes directeurs et des recommandations adoptés lors du forum sur les hydrocarbures – Îles-de-la-Madeleine. Avril 2011.

Rappel des recommandations – Extrait du mémoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine déposé le 24 octobre 2012 dans le cadre des consultations de l'OCTNL sur la mise à jour de l'EES /Ouest TNL

Le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine fait siennes les considérations suivantes :

- L'adoption d'une vision intégrée à l'égard des activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière dans le Golfe exige à son tour l'adoption d'une vision intégrée du golfe du Saint-Laurent. Bien que partagé entre cinq provinces, il s'agit d'un seul écosystème – une véritable mer intérieure reconnue pour sa fragilité, son caractère unique et la richesse de sa biodiversité. L'analyse globale des risques et des dangers nécessite que l'on considère le Golfe dans son ensemble, toutes provinces confondues.
- Toutes les parties d'un écosystème sont liées entre elles. Comme préconisé par l'approche écosystémique, il est impératif de tenir compte de chacune des parties et des interactions entre celles-ci dans la considération d'un écosystème. Les espèces sont non seulement interdépendantes entre elles, mais elles sont également en lien fort avec l'ensemble de leur écosystème
- La nécessité d'élaborer une entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures. L'évaluation et la révision des mesures de contingence sont également primordiales. À ce sujet, le principe n° 8 de la Loi sur le développement durable stipule que « *les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci* ». Nous souscrivons à ce principe et exigeons qu'il soit respecté.

Par ailleurs, le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine tient à rappeler que, lors d'une séance tenue le 8 juin 2010, il avait adopté la résolution suivante : « [...] que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine se prononce en faveur d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin dans tout le golfe du Saint-Laurent et que ce moratoire permette la réalisation des actions suivantes, le tout dans un but de mise en valeur de la ressource dans le respect de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent :

- a. Réexamen des cadres législatifs fédéral et provinciaux;
- b. Entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures;
- c. Évaluation et révision des mesures de contingence advenant tout déversement;
- d. Définition de mécanismes appropriés de consultation et de participation des populations côtières;
- e. Réalisation d'une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent. »

Ces prises de position sont toujours en vigueur au sein du conseil d'agglomération.

Commentaires généraux et spécifiques en regard de la démarche d'évaluation environnementale d'un puits exploratoire projeté par Corridor Resources inc., en vertu du permis d'exploration (EL) 1105 (gisement Old Harry), situé dans le golfe du Saint-Laurent, au large de Terre-Neuve-et-Labrador déposés à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers.

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine en collaboration avec les associations de pêcheurs

Mars 2011

Présentation générale du territoire des Îles-de-la-Madeleine

L'écosystème

L'archipel des Îles-de-la-Madeleine est situé au cœur du golfe du Saint-Laurent. Il est composé de douze îles dont sept sont rattachées par des dunes et des ponts. Leur territoire total a une superficie de 202 km² et s'étire sur 65 km. Les noyaux rocheux qui le forment sont apparus au-dessus du niveau de la mer grâce à la remontée de dômes de sel. Les marées y ont un cycle particulier et une amplitude plus faible qu'ailleurs dans le golfe; elles participent toutefois activement à l'érosion des berges ainsi qu'au déplacement des sédiments, modulant le relief du littoral et des fonds marins. L'archipel bénéficie de l'influence océanique ce qui lui confère un climat tempéré. Les milieux naturels très diversifiés et parfois spécifiques à l'archipel sont autant d'habitats à une faune et à une flore très riches dont certaines espèces sont considérées comme menacées ou vulnérables. Six territoires couvrant 66 km² sont protégés et de nombreux aménagements assurent leur protection.

La population

La population des Îles-de-la-Madeleine est évaluée à près de 13 000 habitants. Depuis quelques années, on assiste à une légère croissance démographique. Cette croissance est concentrée dans le groupe d'âge de 25-39 ans. En effet, les jeunes reviennent aux Îles pour reprendre les choses en main. Ils sont plus nombreux à s'établir qu'à quitter les Îles. Madelinots d'origine ou d'adoption, diplômés en poche, ils créent de nouvelles entreprises, prennent la relève dans les autres et s'engagent socialement. Ces jeunes assument un leadership important dans différents secteurs et organisations. Ce dynamisme est prometteur pour la croissance et l'avenir de l'archipel madelinot.

La structure économique

La structure économique de l'archipel repose en grande partie sur les PME. Plus encore, les très petites entreprises représentent 56 % des 800 entreprises de l'archipel (à l'exclusion des entreprises de capture dans le secteur de la pêche), et elles génèrent 24 % des emplois. L'exploitation des ressources naturelles et le tourisme sont les deux principales industries en importance. Les types d'entreprises sont des plus diversifiés : technologies de l'information, commerce de détail, domaine de la construction, restauration, culture, communication, science de la santé, sport et loisir, gastronomie ou autres.

L'exploitation des ressources halieutiques

L'industrie de la pêche demeure l'épine dorsale de l'économie locale. Le secteur fournit de l'emploi à 1 100 pêcheurs et aides-pêcheurs, et près de 800 travailleurs en usine et génère des retombées directes et indirectes de près de 80 millions de dollars par année. Cette pêcherie repose en grande partie sur les crustacés : le homard et le crabe des neiges. On y pêche aussi différentes espèces de poissons de fond, des poissons pélagiques. Par ailleurs, plusieurs études en cours sur les possibilités d'utilisation de l'huile du loup-marin, fortement concentrée en oméga 3, et des valves de cœur aux fins de transplantation sur l'être humain, laissent présager des débouchés intéressants de développement. À noter, la relève est bien présente dans ce secteur traditionnel. Les Îles-de-la-Madeleine sont en effet l'endroit au Québec où l'on retrouve le plus grand nombre de jeunes pêcheurs. Cette relève est encore fortement familiale : la majorité des transferts d'entreprises enregistrés durant les cinq dernières années ont été effectués de père en fils.

En soutien à l'industrie traditionnelle, les Madelinots cultivent aussi la mer : la moule bleue, le pétoncle et la mye. Depuis les dernières années, on remarque une diversification progressive des activités de transformation des produits de la mer. La pêche, c'est plus qu'une activité, c'est aussi un mode de vie. Ce mode de vie n'est pas étranger à l'engouement des visiteurs pour l'archipel madelinot et a contribué à faire de l'industrie touristique la deuxième en importance dans l'économie locale.

L'exploitation du sel

L'exploitation du sel à Grosse-Île, aux Îles-de-la-Madeleine, a débuté en 1983. Propriété privée depuis la fin des années 80, Mines Seleine emploie près de 200 personnes par année et génère des retombées économiques de près de 15 millions de dollars. Mines Seleine exporte plus de 1,5 million de tonnes de sel par année.

Le tourisme

Depuis une dizaine d'années, le tourisme occupe une place grandissante dans la structure économique de l'archipel avec des retombées économiques annuelles directes et indirectes de l'ordre de 50 M\$. Aujourd'hui mature, structurée et bien établie, cette industrie est devenue la deuxième en importance dans l'économie locale. Elle génère quelque 1 400 emplois directs et indirects, saisonniers, à temps plein en grande majorité. Ces emplois sont répartis dans un peu plus de deux cents entreprises sur le territoire.

Bien que l'on situe au début des années 70 le point de départ d'une activité touristique aux Îles-de-la-Madeleine, déjà dans les années 60, les travaux du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec faisaient référence à un potentiel touristique à développer en complément aux activités économiques plus traditionnelles du milieu. Jusqu'au début des années 2000, l'achalandage touristique a connu une progression constante et modérée. Une plus forte croissance a été remarquée en 2004 et 2005, période coïncidant avec la mise en place du traversier-croisière *Le Vacancier*, propriété du Groupe CTMA. L'achalandage annuel tend aujourd'hui à se stabiliser à environ 50 000 visiteurs. La provenance des visiteurs est essentiellement québécoise et nord-américaine. Depuis quelques années, des actions de promotion ciblées sont menées afin de développer davantage le marché de proximité que sont les Maritimes et le nord-est américain, communément appelé le corridor atlantique.

Encore aujourd'hui, le défi d'allongement de la saison touristique demeure au cœur des préoccupations, puisque près de 90 % de l'achalandage est concentré sur sept à huit semaines réparties en juillet et août. Le développement d'activités et d'événements touristiques aux frontières de la basse saison permet cependant, année après année, de constater une augmentation encourageante du taux de fréquentation en juin et septembre.

Fait intéressant, les Îles-de-la-Madeleine sont l'une des destinations touristiques du Québec ayant la plus longue durée moyenne de séjour, soit environ neuf nuitées. Charmés par le caractère particulier de la région, il n'est pas rare de voir les visiteurs revenir plusieurs fois. Au fil des ans, le secteur touristique a su tisser des liens tangibles et importants avec les autres secteurs d'activité, ce qui permet aujourd'hui d'offrir aux visiteurs une expérience de tourisme culturel et gourmand de qualité. En 2009, la destination des Îles jouit d'une popularité et d'une notoriété incontestables.

Le secteur de l'agroalimentaire

Depuis les dix dernières années, le secteur agroalimentaire occupe une place de plus en plus importante au sein de l'économie de l'archipel. L'agriculture et la transformation de ses produits ont en effet connu un essor considérable au cours de la dernière décennie. Plusieurs entreprises ont vu le jour et offrent à leur clientèle des produits du terroir transformés selon le savoir-faire madelinot. Plusieurs de ces produits sont désormais incontournables et assurent aux entreprises des Îles un rayonnement sur le marché québécois. Les produits issus du terroir madelinot contribuent au maintien de plus d'une centaine d'emplois directs tant au niveau de la production que de la transformation. 48 % des emplois se retrouvent dans la filière charcuterie, viande, œufs, fromage et boissons, alors que 52 % des emplois se retrouvent dans les productions maraîchères et autres.

Le secteur des arts et de la culture

Ce secteur est reconnu comme un secteur d'activité économique aux Îles-de-la-Madeleine depuis un peu plus d'une décennie. La culture madelinienne s'exprime à travers une diversité de formes d'expression (métiers d'art, arts visuels, littérature, théâtre, musique, etc.). On assiste depuis plusieurs années à l'émergence d'une pratique artistique de plus en plus affirmée et à la naissance de regroupements ou de projets rassembleurs favorisant le développement du secteur. En outre, l'ensemble des Madelinots prennent de plus en plus conscience de la richesse de leur culture et font en sorte de se l'approprier davantage : mise en valeur du patrimoine architectural, littérature sur l'histoire ou sur le parler madelinot, etc.

Si les arts et la culture participent à la définition de l'identité madelinienne et par conséquent aux attraits touristiques, ils en tirent profit eux aussi puisque les revenus des artistes et artisans sont tributaires de l'achalandage touristique.

Le secteur des biens et services

Ce secteur est indissociable des secteurs moteurs. Il représente 1 800 emplois, essentiellement tertiaires. Les services publics sont complets et accessibles. Plusieurs ministères et services gouvernementaux ont des bureaux sur l'archipel. Un câble sous-marin de fibre optique relie les Îles au continent pour assurer une fiabilité des télécommunications à haut débit et permettre aux entreprises d'améliorer leur performance et de prendre de l'expansion.

Le Centre de santé et de services sociaux des Îles offre des soins de santé efficaces et humains. Des médecins de famille et plusieurs spécialistes sont installés aux Îles, en plus des médecins spécialistes visiteurs. L'hôpital est moderne et le CLSC déploie ses services à quatre endroits sur le territoire madelinot. Les Madelinots ont un accès rapide aux services spécialisés dans les grands centres hospitaliers du Québec grâce à des ententes.

L'archipel madelinot dispose également de six écoles primaires, d'une école secondaire, d'un centre d'études collégiales, d'une offre de formation professionnelle et technique dans plusieurs domaines et de formation continue sur mesure.

Bref profil de l'industrie de la pêche commerciale⁴ et de la mariculture

La pêche commerciale constitue le pilier de l'économie des Îles-de-la-Madeleine. Le nombre d'emplois reliés à la pêche se chiffrait en 2007 à 2 151 (pêcheurs et employés d'usine de transformation). En 2008, les débarquements des Îles-de-la-Madeleine s'élevaient à 7 758 tonnes pour une valeur de 39,3 M\$, soit près de 30 % des débarquements totaux du Québec. Le homard est la principale espèce pêchée suivie du crabe des neiges et des différentes espèces de poisson de fond et de poissons pélagiques. En 2008, il y avait 409 entreprises de pêche actives aux Îles-de-la-Madeleine. L'industrie de la transformation des ressources halieutiques est composée d'une quinzaine d'entreprises qui vendent directement sur le marché du frais ou transforment sous différentes formes en usine. En 2007, les achats de poisson et de fruits de mer de ces entreprises s'élevaient à 45,5 M\$ et la production atteignait 72.1 M\$, soit 28,3 % du total des secteurs maritimes du Québec. En 2007, il y avait environ 1 054 travailleurs dans les usines de transformation des ressources halieutiques des Îles-de-la-Madeleine.

La mariculture

Les Madelinots cultivent aussi la mer. On dénombre cinq entreprises de production sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine qui emploient environ 35 personnes. Il y a trois espèces en production commerciale, soit la moule, le pétoncle et la mye, et deux espèces en développement, soit l'huître et les algues. On retrouve aux Îles-de-la-Madeleine huit sites d'élevage (approvisionnement et (ou) grossissement) en exploitation en lagune et au large des côtes. La production 2010 atteint environ 250 tonnes de moules, 60 000 pétoncles en demi-coquille et six tonnes de myes.

Les zones de pêche

Vous retrouvez dans les pages suivantes, une carte des zones de pêche au poisson de fond et au crabe des neiges. Les pêcheurs madelinots dirigent leurs activités de pêche au poisson de fond dans les zones 4T et 4VN, 4R, 4S, 3Pn. Dans le cas du crabe des neiges dans les zones 12 et F. Cette dernière est particulièrement située à proximité du gisement Old Harry.

⁴ Source : L'industrie de la pêche au Québec- Profil de secteurs maritimes 2009.



**Pêches et Océans
Canada**
Région du Québec
Gestion des pêches
Conservation et Protection

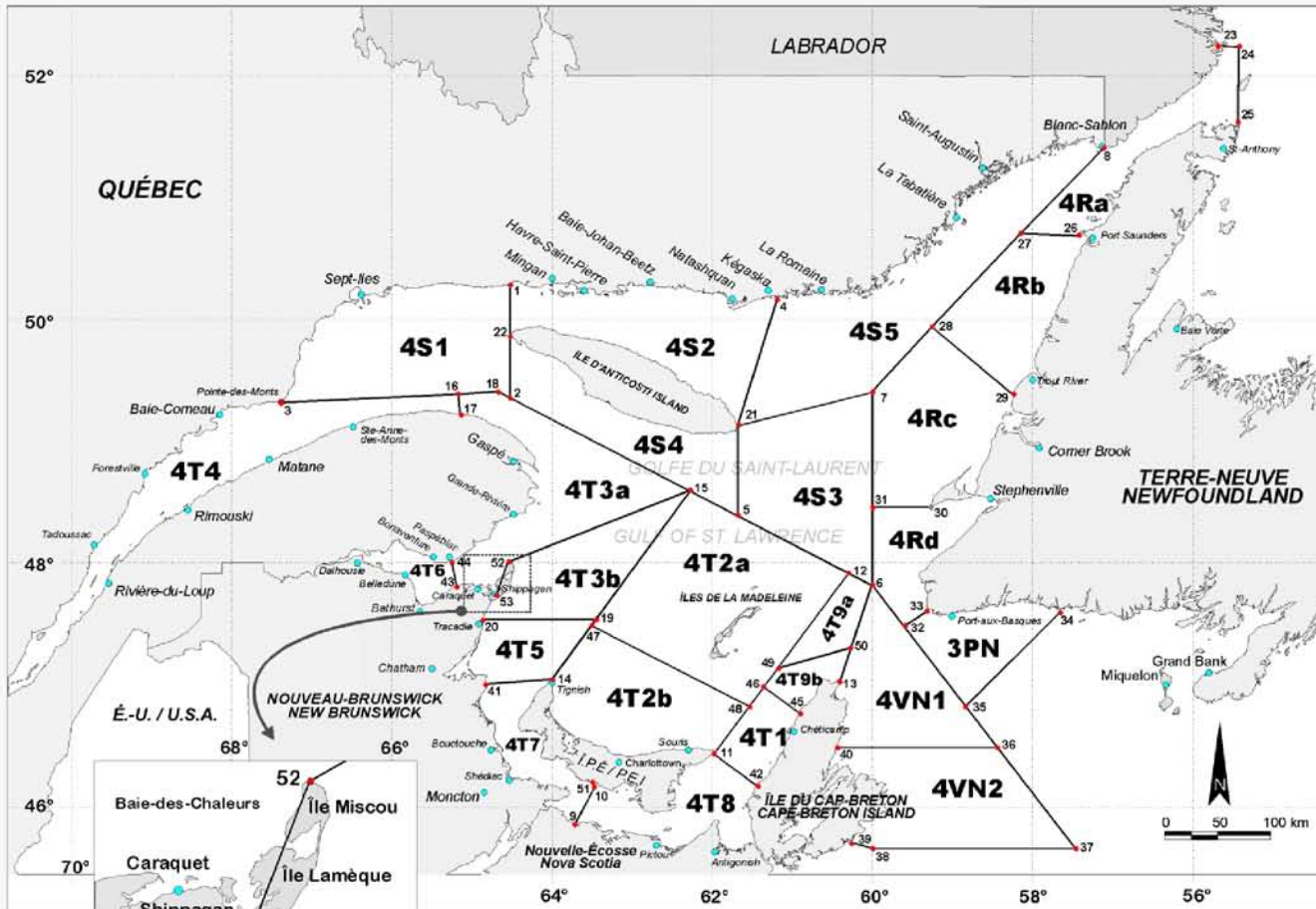
**Fisheries and Oceans
Canada**
Quebec Region
Fisheries Management
Conservation and Protection

SECTEUR
SECTOR

Régions du Québec
et du Golfe

Quebec and
Gulf Regions

CARTE DES SOUS-ZONES DE PÊCHE POUR / FISHING SUBAREAS FOR:
POISSON DE FOND / GROUND FISH



Points	LATITUDE NORD / NORTH			LONGITUDE OUEST / WEST		
	d	m	s	d	m	s
1	50	17	30	64	31	06
2	49	22	03	64	31	06
3	49	20	00	67	23	00
4	50	10	24	61	11	06
5	48	24	30	61	40	06
6	47	50	00	60	00	00
7	49	25	00	60	00	00
8	51	25	00	57	06	27
9	45	51	45	63	42	42
10	46	10	35	63	28	03
11	46	26	54	61	58	24
12	47	56	00	60	17	00
13	47	02	09	60	24	33
14	47	03	15	64	00	00
15	48	36	45	62	16	00
16	49	24	00	65	10	00
17	49	13	36	65	08	00
18	49	25	00	64	40	00
19	47	33	00	63	26	42
20	47	33	00	64	54	00
21	49	08	48	61	40	06
22	49	52	00	64	31	06
23	52	15	00	55	41	00
24	52	15	00	55	25	00
25	51	38	00	55	26	00
26	50	42	00	57	25	00
27	50	43	00	58	09	00
28	49	57	00	59	15	00
29	49	24	00	58	14	00
30	48	28	00	59	16	00
31	48	28	00	60	00	00
32	47	30	00	59	35	00
33	47	37	00	59	19	00
34	47	35	00	57	38	00
35	46	50	00	58	50	00
36	46	30	00	58	26	00
37	45	40	00	57	27	00
38	45	40	00	60	00	00
39	45	42	00	60	15	00
40	46	30	00	60	26	00
41	47	00	48	64	49	40
42	46	11	00	61	25	30
43	47	49	00	65	11	00
44	48	01	00	65	14	40
45	46	46	36	60	53	30
46	47	00	00	61	21	24
47	47	30	00	63	30	00
48	46	50	00	61	32	00
49	47	09	00	61	10	00
50	47	19	00	60	16	00
51	46	12	53	63	29	26
52	48	01	00	64	31	00
53	47	43	00	64	40	00

IMPORTANT

Cette carte n'a aucune valeur officielle. Avant de l'utiliser, veuillez lire l'avertissement sur le site de Pêches et Océans de la région du Québec.

This map has no official sanction. Please read the warning on the Fisheries and Oceans Web site of the Quebec Region before using it.

Dernière mise à jour / last update : 07/05/2004

d : degré / degree m : minute s : seconde



**Pêches et Océans
Canada**
Région du Québec
Gestion des pêches
Conservation et Protection

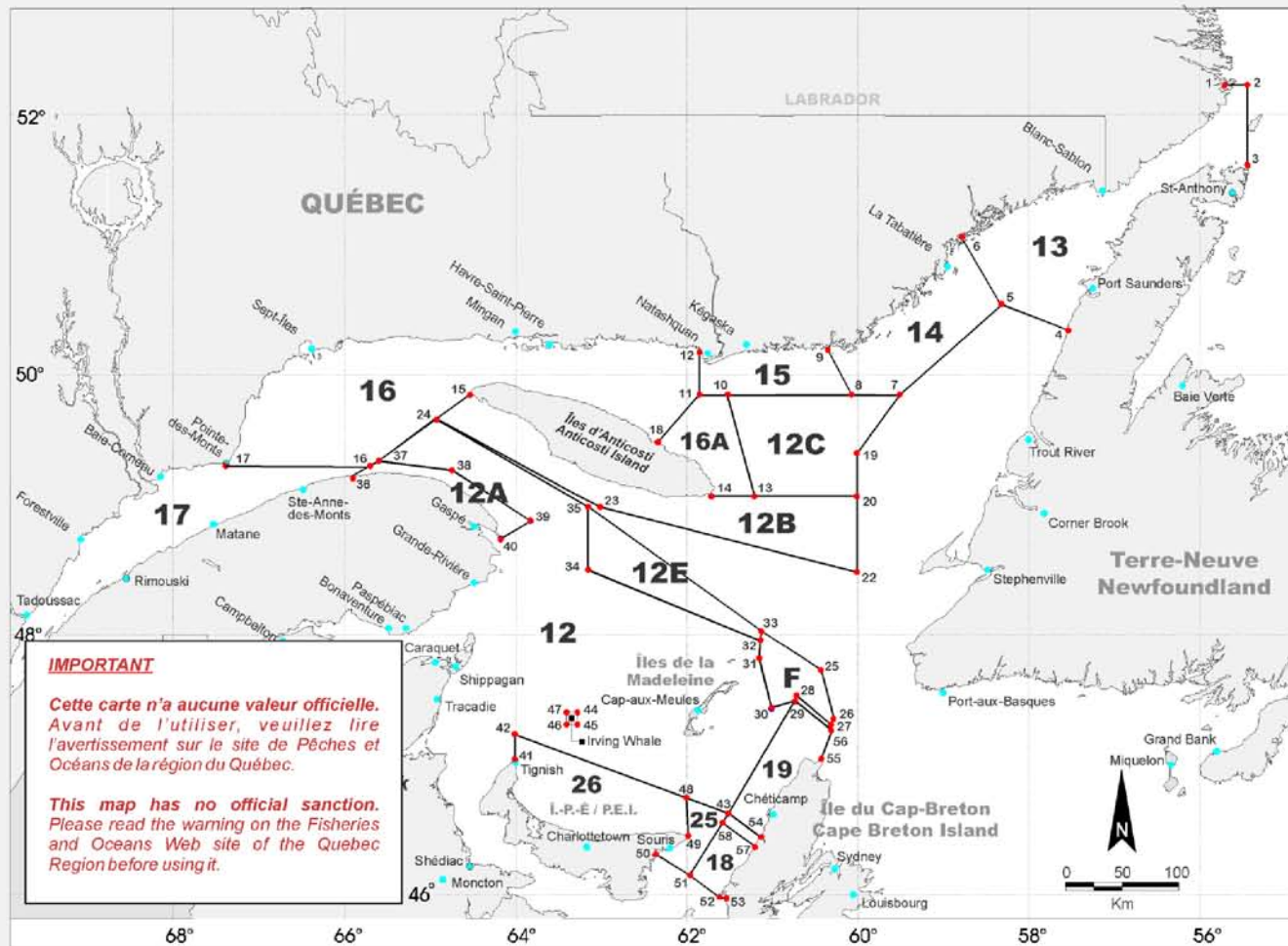
**Fisheries and Oceans
Canada**
Quebec Region
Fisheries Management
Conservation and Protection

SECTEUR
SECTOR

**Régions du Québec
et du Golfe**

**Quebec and
Gulf Regions**

CARTE DES ZONES DE PÊCHE POUR / FISHING AREAS FOR :
CRABE DES NEIGES / SNOWCRAB



IMPORTANT

*Cette carte n'a aucune valeur officielle.
Avant de l'utiliser, veuillez lire
l'avertissement sur le site de Pêches et
Océans de la région du Québec.*

*This map has no official sanction.
Please read the warning on the Fisheries
and Oceans Web site of the Quebec
Region before using it.*

Dernière mise à jour / last update :30/01/2007

d: degré / degree m: minute s: seconde

Points	LATITUDE			LONGITUDE		
	NORD / NORTH			OUEST / WEST		
	d	m	s	d	m	s
1	52	15	00	55	40	00
2	52	15	00	55	26	00
3	51	38	00	55	26	00
4	50	21	36	57	31	42
5	50	33	45	58	18	30
6	51	04	49	58	46	27
7	49	52	00	59	30	00
8	49	52	00	60	03	45
9	50	12	30	60	20	30
10	49	52	00	61	30	30
11	49	52	00	61	50	30
12	50	11	30	61	50	30
13	49	05	00	61	12	00
14	49	05	00	61	42	00
15	49	51	50	64	31	26
16	49	19	00	65	41	30
17	49	19	00	67	22	52
18	49	28	48	62	19	48
19	49	25	00	60	00	00
20	49	05	00	60	00	00
22	48	30	00	60	00	00
23	49	00	00	63	00	00
24	49	40	20	64	54	50
25	47	44	30	60	25	15
26	47	21	30	60	16	00
27	47	18	30	60	18	00
28	47	32	12	60	42	15
29	47	30	00	60	43	20
30	47	26	45	61	00	00
31	47	50	00	61	08	27
32	47	58	30	61	07	30
33	48	02	30	61	07	00
34	48	31	00	63	08	30
35	49	00	00	63	08	30
36	49	13	15	65	53	30
37	49	21	25	65	35	30
38	49	17	00	64	44	00
39	48	53	30	63	48	54
40	48	45	18	64	09	54
41	47	03	30	64	00	00
42	47	15	00	64	00	00
43	46	37	30	61	30	15
44	47	25	00	63	16	00
45	47	19	30	63	16	00
46	47	19	30	63	23	36
47	47	25	00	63	23	36
48	46	45	00	62	00	00
49	46	27	00	61	58	00
50	46	18	01	62	20	00
51	46	09	00	61	57	00
52	45	59	00	61	36	00
53	45	58	00	61	32	00
54	46	25	40	61	07	00
55	47	02	15	60	24	55
56	47	16	25	60	17	40
57	46	21	40	61	11	09
58	46	33	15	61	34	12

Commentaires généraux

- ❖ Le ministère des Pêches et des Océans est le gestionnaire des ressources halieutiques. Son mandat est d'assurer la conservation des ressources. Pour réaliser son mandat, le MPO réfère à son service des sciences et à ses équipes d'experts biologistes. Ces derniers produisent des avis scientifiques sur chacune des espèces pêchées dans le golfe du Saint-Laurent et définissent les modalités de l'approche de précaution. Il est essentiel que ces experts soient interpellés dans le cadre de projet d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures. Ils doivent donner leur avis, préciser les impacts potentiels et émettre des recommandations. À titre de responsables de la conservation des stocks, ils doivent nécessairement se prononcer sur ce type d'activités;
- ❖ Il est préoccupant de prendre conscience qu'il y a eu, au cours des dernières années, une dizaine de forages exploratoires dans le golfe du Saint-Laurent sans que les pêcheurs Madelinots ni la communauté n'aient été consultés. De plus, nous ignorons si un processus de suivi a été mis en œuvre pour surveiller, par exemple, les possibilités de fuite;
- ❖ L'OCTNLHE ne devrait pas à la fois agir comme facilitateur de l'exploration et du développement des hydrocarbures et à la fois comme entité responsable de la surveillance. Il y a là un conflit d'intérêts;
- ❖ Un processus de consultation reconnu devrait être exigé et décrit dans le document d'orientation. Actuellement, le processus est plutôt flou. Les délais pour émettre des commentaires doivent être plus longs afin de faciliter l'étude du projet et l'élaboration des commentaires ou recommandations;
- ❖ Le canevas de l'Étude environnementale devrait être soumis à une consultation avant le début de travaux. L'Étude devrait évaluer les impacts de forage de puits additionnels et de l'exploitation d'un ou de plusieurs puits. L'évaluation environnementale, comme actuellement demandée, ne traitera du forage que d'un seul puits. Cela ne correspond pas à la logique intrinsèque au projet;
- ❖ La zone à l'étude devrait couvrir l'ensemble du territoire, des espèces et populations impliquées dans le cas d'un déversement majeur et des scénarios modélisés en 3D devraient être réalisées;
- ❖ En plus d'évaluer les impacts de déversements mineurs et majeurs, l'évaluation environnementale devrait inclure une description du plan d'urgence et de ses impacts auprès des écosystèmes et de la population côtière puisqu'ils peuvent être majeurs (ex. : utilisation de dispersant, opération de brûlage ou de nettoyage, méthode de fermeture du puits et délais potentiels);
- ❖ Même en phase d'exploration, il est nécessaire d'avoir des « back ups » en cas de problèmes, de fuites. Le promoteur doit démontrer hors de tout doute qu'il peut mettre en place des mesures de contingence rapidement et efficacement.

Commentaires spécifiques

ÉLÉMENTS	QUESTIONS / COMMENTAIRES
Portée du projet	<p>Le chenal Laurentien est un endroit stratégique de passage des différents bancs de poissons. Les courants qui y sont associés, à différentes profondeurs, sont importants et engendrent des impacts. La présence éventuelle d'un puits dans ce secteur n'a rien de rassurant.</p> <p>Les risques potentiels de l'exploration et de l'exploitation sont sérieux. Le promoteur peut-il garantir qu'il détient les assurances nécessaires, qu'il est suffisamment solide financièrement pour verser les dédommagements adéquats aux pêcheurs et aux collectivités advenant un déversement mineur ou majeur?</p> <p>Les espèces de poisson ne connaissent ni frontières ni limites. Peu importe quelle province lancera l'exploration et l'exploitation, les impacts seront les mêmes pour tous. Il est essentiel que le gouvernement prenne le même chemin qu'il exige pour plusieurs de ses ministères, dont celui de Pêches et Océans Canada, soit le chemin de l'approche intégrée et de l'approche de précaution.</p>
Migration des différentes espèces	<p>Les pêcheurs avaient demandé que les relevés de l'automne 2010 se fassent après la période de migration des poissons. Cela n'a pas été retenu sous prétexte que selon les scientifiques cela n'entraînait aucun danger significatif. Les pêcheurs sont en désaccord avec cette assertion.</p> <p>Il est essentiel que les périodes de migration des espèces soient prises en considération dans l'établissement de la période d'exploration et dans le positionnement du puits d'exploration. Le chenal Laurentien est lieu de passage stratégique pour les bancs de poissons.</p>
Pêche au homard	<p>Le homard constitue la principale espèce pêchée aux Îles-de-la-Madeleine. 325 pêcheurs s'adonnent à cette activité. Ces derniers ont déployé des efforts importants pour conserver leur ressource et ont été cités en exemple à plusieurs</p>

	<p>reprises. Une contamination du homard par du pétrole ou autres contaminants liés à ce projet serait catastrophique pour l'ensemble de l'économie des Îles-de-la-Madeleine.</p>
<p>Pêche au poisson de fond</p>	<p>Les stocks de plusieurs espèces de poisson de fond sont dans un état lamentable : la pêche au sébaste est sous moratoire depuis plus de 15 ans. Seule une pêche indicatrice est autorisée avec un très faible quota. La pêche à la morue dans le sud du golfe du Saint-Laurent a été assujettie à de multiples moratoires depuis près de 20 ans. Aujourd'hui encore, cette pêche est interdite. La pêche à la plie est restreinte et le stock est fragile. La ressource flétan commence une lente et timide remontée. Les pêcheurs ont payé cher l'effondrement de ces stocks de poisson. Ils ont multiplié les efforts pour faciliter la reconstruction des espèces et rien n'est gagné.</p> <p>L'arrivée d'une activité comme celle proposée dans le projet de Corridor Resources ne risque-t-elle pas d'aggraver la situation?</p> <p>Cette évaluation environnementale stratégique préparée pour l'Office de Terre-Neuve en 2007 couvrant Old Harry TN (aujourd'hui « Licence 1105 », anciennement « Parcel 1 of NL07-1 ») identifie des risques véritables pour le sébaste et la morue, deux espèces en difficulté.</p> <p>Elle conclut : http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/wnlseaaf.pdf</p> <p>« the SEA Amendment identifies redfish spawning habitat – mating and larval extrusion – in the Amendment Area (Figure 5.1). Parcel 1 of NL07-1 is likely to overlap the redfish mating area. The implementation of non-standard mitigation or restriction on activities would likely be required to reduce potential impacts on redfish spawning. The nature and extent of these restrictions or non-standard mitigations would be determined during the project-specific environmental assessment. »</p> <p>Les enseignements contenus dans ces documents d'évaluation doivent servir de référence et la présente évaluation environnementale doit répondre aux risques identifiés et aux inquiétudes qui y ont été soulevées.</p>
<p>Pêche au crabe des neiges zone 12</p>	<p>Cette pêcherie est la deuxième en importance aux Îles-de-la-Madeleine. Cette zone de pêche (voir carte) est partagée entre plusieurs provinces. Il s'agit ici d'une industrie importante dans l'économie des Îles-de-la-Madeleine, de la Gaspésie et du Nouveau-Brunswick. Selon les scientifiques du MPO, cette zone alimente plusieurs autres zones (25, 26, 18,19, 12 E et F). En effet, les sciences considèrent qu'il s'agit d'un seul et même stock et ont opté pour une</p>

	<p>approche intégrée et une approche de précaution dans leur processus d'attribution des quotas de chacune des zones. Tout ajout d'activités dans le Golfe doit prendre en considération l'importance économique de cette zone.</p>
Pêche au crabe des neiges zone F	<p>La zone F (voir sur la carte précédente) est particulièrement située à proximité du gisement Old Harry. À environ 15 milles marins du point de forage. Une zone d'exclusion sera obligatoire autour d'un puits de forage exploratoire et, le cas échéant, des puits d'exploitation.</p> <p>Quelle sera la grandeur de la zone d'exclusion?</p> <p>Cela risque de créer des contraintes importantes aux activités de pêche dans cette petite zone, comme ont souligné les pêcheurs : « Si nous perdons ne serait-ce qu'une infime partie de la zone, on ne peut plus pêcher, la zone est trop petite. Cela est très inquiétant. Si on perd cette zone de pêche, on perd aussi notre fonds de pension; personne ne voudra acheter nos entreprises de pêche. Quelles sont les compensations prévues? »</p>
Transport maritime	<p>La déviation du trafic maritime lors des activités d'exploration et d'exploitation se fera inévitablement en défaveur des zones de pêche, encore plus particulièrement dans le cas de la zone F. Encore là, un trafic plus important rendra difficile les activités de pêche. Les impacts seront-ils analysés, pris en considération et quelles seront les mesures d'atténuation, de compensation?</p>
Forage exploratoire	<p>Les activités de forage devraient commencer en 2012 et devraient durer de 20 à 50 jours. Les activités de forage pourraient se poursuivre à l'année jusqu'en 2014, en fonction du type d'unité de forage employé. De quelle manière sera déterminée la période de l'année où se déroulera l'activité?</p>
Effets cumulatifs	<p>L'étude environnementale devrait inclure le sondage et le forage de puits additionnels selon le résultat des essais, ainsi que l'exploitation à proprement parler qui sera la suite logique au projet présent, si les essais se révélaient fructueux.</p>

Consultation de Corridor Resources

Notons que dans le document Description de projet - Forage d'un puits d'exploration - Gisement de Old-Harry – PP 1105, il est écrit :

« Corridor et ses consultants mettront en place un programme de consultation avec les parties prenantes clés, incluant notamment :

- le ministère des Pêches et des Océans;
- Environnement Canada;
- l'Agence canadienne d'évaluation environnementale;
- l'Office national de l'énergie;
- les représentants du gouvernement et les représentants élus, en particulier dans les gouvernements provinciaux de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec;
- les Groupes des pêches et les dirigeants des affaires municipales de Terre-Neuve-et-Labrador, dont One Ocean, les travailleurs de l'Union des pêcheurs, l'Association des producteurs de fruits de mer et les représentants de l'ouest de Terre-Neuve; et
- les Groupes des pêches, et les représentants des municipalités des Îles-de-la-Madeleine (Québec), dont le Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles-de-la-Madeleine (RPPIM), le Regroupement des palangriers et pétoncliers uniques madelinots (RPPUM), l'Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine (APPIM) et l'Association of Inshore Fishermen of the Magdalen Islands. »

« Corridor prévoit aussi participer au *forum sur la technologie du pétrole et du gaz* organisé par la municipalité des Îles-de-la-Madeleine à la mi-avril 2011. Cela permettra à Corridor de présenter son programme de forage de prospection proposé à un grand nombre de parties prenantes des communautés autour du golfe. »

Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas d'un Forum sur la technologie du pétrole et du gaz, mais bien d'un Forum sur les hydrocarbures. En aucun temps ce Forum ne peut être considéré comme étant une consultation publique de quelques parties que ce soit.

Limites spatiales	L'évaluation des impacts en cas de déversements devrait s'appliquer à la zone régionale, laquelle doit s'étendre à une très grande partie du Golfe impliquant les eaux de cinq provinces.
Environnement physique	<p>Différentes situations doivent être documentées ainsi que leurs effets en cas de déversements. Exemple : déversement en présence de glace non anticipée, déversement en milieu froid ralentissant l'activité microbologique.</p> <p>Il faudrait fournir un plan d'évacuation en cas d'intempérie ou d'urgence climatique (ex. : tempête anticipée ou en cours, glaciation anticipée ou en cours) et définir les termes et données climatiques auxquels il se réfère.</p> <p>Il faudrait également évaluer l'impact potentiel des catastrophes naturelles sur les activités, fournir un plan d'évacuation en cas de catastrophe naturelle et évaluer l'impact des dommages potentiels des installations cumulés à l'évacuation de ces installations.</p>
Écosystème marin	Les effets cumulatifs devraient inclure la bioaccumulation dans les différentes zones à l'étude et selon les scénarios d'un seul puits ou plusieurs ou exploitation ou déversements mineurs ou majeurs.
Zones sensibles	<p>Les aires marines protégées actuelles ou en projet devraient être incluses ainsi que les refuges d'oiseaux migrateurs.</p> <p>Les zones actuellement à l'étude ou dont les résultats d'études environnementales sont inconnus (EES au Québec) doivent aussi être considérées dans les zones sensibles.</p> <p>Les milieux humides (marais, lagunes, etc.) en bordure du Golfe (des cinq provinces) et les milieux dunaires / plages en raison de leur vulnérabilité aux marées noires doivent être pris en compte.</p> <p>Les zones sensibles devraient s'étendre à la zone régionale.</p>
Structures et exploitation	<p>L'évaluation devrait inclure une description des installations de stockage et du transport des matières collectées (oléoduc ou maritime), et une description des collaborateurs (armateur vs affréteur, propriétaire de navire, fournisseur d'équipage, port d'enregistrement, nettoyage des cuves), de la destination et des trajets maritimes.</p> <p>Le transport des matières collectées à destination (ex : ferroviaire, camion, oléoduc) et leur destination devraient être</p>

	<p>analysés.</p> <p>Les plans d'urgence des étapes post-forage, dont un plan d'accueil de navire en détresse ou lieu de refuge, devraient être définis.</p>
Rejets et émissions	<p>Il faudrait évaluer les déplacements des rejets selon les saisons et selon leur rejet sur le plancher océanique ou à la surface via la rampe de déblais, ces derniers traversant toute la colonne d'eau (laquelle varie beaucoup d'une saison à l'autre).</p>
Évènements accidentels	<p>Une description des engagements et des procédures pour assurer le financement des interventions d'urgence, de nettoyage et de dédommagement (les 30 M\$ exigés par la loi seraient ici largement insuffisants) devrait être incluse ainsi qu'un plan de sécurité (ex. : prévention - intervention en cas de menace ou acte violent ou terroriste, utilisation de valves de sécurité automatique, surveillance, etc.).</p> <p>La modélisation devra offrir plusieurs scénarios. Concernant les courants marins et la modélisation, les données les plus récentes disponibles devraient être incluses .</p> <p>Parmi les effets environnementaux, il faudrait décrire l'évaporation, l'émulsion la dissolution, l'oxydation, la sédimentation et la biodégradation ainsi que leurs effets selon les zones touchées/régionales et selon le milieu biologique et physique qui varie au fil des saisons.</p> <p>Dans les effets cumulatifs, il faudrait décrire le risque et les effets de l'anoxie et de la bioaccumulation.</p>
Gestion environnementale	<p>Cette partie devrait inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens utilisés pour surveiller et identifier les déversements et les caractériser (ex. : surveillance satellite, avion de télédétection, navires spécialisés). - Les plans d'intervention d'urgence qui relèveront de l'exploitant ET des tiers. - Les plans d'intervention d'urgence en cas d'explosion ou de risque d'explosion. - Les plans d'intervention d'urgence en cas de déversement mineur, de déversement majeur ou de risque de

	<p>déversement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de déploiement des mesures de confinement des déversements : flotte, barrages flottants, barrages terrestres. - Le recours au brûlage en cas de déversement et leur effet, les autres options et les mesures d'atténuation. - La liste des produits chimiques « dispersants » prévus au plan d'urgence, leur zone de libre usage/usage sous condition/ usage interdit, la quantité prévue en fonction du déversement et leur effet, les autres options et les mesures d'atténuation. - Le plan de déploiement des mesures de récupération des déversements : les navires utilisés, la machinerie spécialisée utilisée (ex. : récupérateur, pompes), le lieu de stockage, le recours prévu aux instances gouvernementales, aux communautés côtières, aux pêcheurs, à des professionnels et à des volontaires, le programme de formation et de protection des participants. - Le plan de déploiement des mesures de nettoyage : les produits et machinerie utilisés, le recours prévu aux instances gouvernementales, aux communautés côtières, aux pêcheurs, à des professionnels et à des volontaires, le programme de formation et de protection des participants. - Le plan de traitement des déversements récupérés et objets/organismes vivants souillés (lieu, chaîne de transport utilisé, procédures et produits utilisés, démantèlement des installations).
<p>Calendrier prévu du processus d'évaluation environnementale</p>	<p>Les délais prévus au calendrier sont beaucoup trop courts. Ils ne permettent pas aux citoyens, aux organismes sans but lucratif, aux associations communautaires et aux instances municipales ou gouvernementales interprovinciales de déployer leurs ressources pour effectuer une analyse approfondie des documents ni de les commenter adéquatement.</p>

Rappel des principes directeurs et des recommandations adoptés lors du Forum sur les hydrocarbures en avril 2011

Forum 2011 - Principes directeurs

À l'issue du forum, les participants ont convenu des principes directeurs suivants :

- Les communautés côtières réaffirment que les ressources halieutiques et le tourisme sont des secteurs névralgiques dans l'économie des communautés côtières. Ceux-ci doivent être considérés à leur juste valeur. L'approche de précaution s'impose quant au développement de nouvelles activités qui risquent d'engendrer des impacts sur ces industries. L'industrie pétrolière devrait être soumise à la même approche de précaution à laquelle sont assujettis, par exemple, les pêcheurs en vertu de la Loi sur les pêches et de la Loi sur les océans.
- Le golfe du Saint-Laurent est un écosystème unique. Il est nécessaire d'inclure Sydney Bite, soit « l'entrée du Golfe », dans les évaluations environnementales, car il s'agit d'une zone productive importante pour l'écosystème. Là encore, il faut appliquer le principe de précaution, une approche de gestion des risques, des inconnus, des probabilités et du degré de gravité.
- Le golfe du Saint-Laurent est un espace partagé entre plusieurs provinces. Une approche de gestion intégrée s'impose. Il faut apprendre à « penser Golfe ». Il faut faciliter le dialogue entre les collectivités, identifier des points de convergence, développer une vision commune. Nous avons une responsabilité partagée de connaître et de protéger l'écosystème du Saint-Laurent, de rester en lien, d'agir ensemble et d'agir chacun chez soi. Dans ce dernier cas, la table de concertation sur les hydrocarbures mise en place aux Îles-de-la-Madeleine et où se retrouvent les élus municipaux et les partenaires du milieu peut servir de modèle.
- Le développement des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent ne doit pas être précipité. Il est absolument essentiel de prendre tout le temps nécessaire pour approfondir nos connaissances sur le sujet : recherches plus pointues, vulgarisation et transmission de l'information aux collectivités, période de réflexion quant à la pertinence de ces projets et aux retombées possibles. Peu importe le rythme souhaité par certains, le moratoire déjà en cours sur la partie québécoise du Golfe jusqu'à la fin de l'Évaluation environnementale stratégique, connue sous le nom de l'EES, doit être maintenu et le processus d'EES québécois doit être complété par une évaluation environnementale élargie, c'est-à-dire couvrant l'ensemble du golfe du Saint-Laurent.
- La présence de l'État dans le développement des hydrocarbures doit se faire sentir à plusieurs échelons et non seulement au niveau de la réglementation. En respectant leurs juridictions respectives et nonobstant les intérêts privés, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent protéger le patrimoine et l'intérêt collectif, garantir la transparence, la diffusion de l'information auprès des populations concernées et la définition des mécanismes de participation des communautés touchées dans la prise de décision quant à l'avenir de leur environnement marin.

Forum 2011 - Recommandations

De ces principes nommés précédemment découlent les recommandations suivantes :

- Développer une gestion et une approche territoriale intégrée rassembleuse pour le Golfe. Cette approche doit être véhiculée auprès de nos gouvernements respectifs;
 - Interpeller le gouvernement fédéral (ministère de l'Environnement) et l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador pour les hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE) pour qu'ils déclenchent une Commission d'examen couvrant l'ensemble du Golfe comme le prévoit la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale;
 - Demander au ministère des Pêches et des Océans (MPO) d'établir l'état des connaissances de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent et d'entreprendre la revue des impacts des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur les pêcheries et les ressources halieutiques du golfe du Saint-Laurent; demander au ministère qu'il émette un avis à savoir si oui ou non le développement des hydrocarbures peut se faire dans un contexte de protection de la ressource et, si oui, qu'il dicte les conditions qui s'y rattachent;
 - Entreprendre une révision du modèle des Offices et dans ce cadre, voir à impliquer davantage les communautés côtières, à favoriser la transparence et à éliminer les rôles conflictuels qui se côtoient en leur sein, par rapport, entre autres, à la sécurité des travailleurs, à la sécurité de l'environnement et à l'émission des permis;
 - Établir des mécanismes et se donner les moyens pour favoriser la participation, la consultation, la représentation, l'information des différentes communautés côtières du Golfe et à cet effet interpeller les élus locaux, les acteurs locaux et les autres organismes de développement régional de chaque province du pourtour du Golfe;
 - Définir, le cas échéant, un modèle de répartition des redevances qui tiendra compte de certains paramètres, notamment de la proximité des communautés côtières des lieux d'exploration ou d'exploitation et du niveau de risques encourus.
-